MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL,
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques
et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP**

**Tél. : 01-49-55-51-56
Fax. : 01-49-55-56-17**

NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98/N°2113

DATE 26 NOVEMBRE 1998

CLASSEMENT

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

À

**MESSIEURS LES DIRECTEURS RÉGIONAUX
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

OBJET : Diffusion d'une épreuve "blanche" pour l'épreuve n° 1 du BTSA, précisions sur l'atelier de correction, rappels concernant les propositions de sujets et la pluridisciplinarité liée à la préparation de cette épreuve.

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate.

PLAN DE DIFFUSION

**Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés**

POUR INFORMATION

**Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public**

Cette note a pour but de diffuser, concernant l'épreuve n° 1 du BTSA "Expression française et culture socio-économique, commune à toutes les options :

- des rappels réglementaires sur les thèmes liés à cette épreuve et sur les propositions de sujets,

- des précisions concernant l'organisation des ateliers de correction,

- des exemples d'activités pluridisciplinaires pour la préparation de cette épreuve,

- un exemple de sujet, qui constitue une épreuve "blanche" pour les candidats,

- des indications de corrections pour ce sujet.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

RAPPELS SUR L'EPREUVE N°1 DU BTSA, PRECISIONS SUR LES ATELIERS DE CORRECTION

Pour la deuxième année scolaire, le thème culturel est un thème culturel et socio-économique (arrêté du 25 juin 1997). La note de service 2090 du 19 septembre 1997 le précise. La durée de cette épreuve est de 4 heures intégrant le temps de lecture des documents.

La diffusion d'un sujet d'épreuve blanche réalisée au cours d'une commission de choix de sujets vise à donner aux enseignants et aux étudiants un exemple concret de ce que sera cette nouvelle épreuve. Cet exemple ne constitue pas le seul modèle de sujet possible.

L'épreuve N° 1 commune à toutes les options du BTSA « expression française *et* culture socio-économique » est pluridisciplinaire.
On pourrait, par exemple, proposer des sujets dans lesquels :
- chaque partie de l'épreuve est centrée sur l'une ou l'autre des trois disciplines,
- la deuxième partie présente, au choix du candidat, deux questions, chacune fondée sur une orientation disciplinaire spécifique,
- les disciplines sont intégrées dans les deux parties de l'épreuve.

La correction sera également pluridisciplinaire. Des postes de corrections composés de deux enseignants seront regroupés dans un atelier où les trois disciplines seront présentes à égalité. Cette organisation permet l'harmonisation des pratiques de correction et l'évaluation des compétences pluridisciplinaires acquises pendant la formation.

En matière de propositions de sujets
- Chaque année une note de service précise les régions ou interrégions chargées d'élaborer des propositions de sujet ; il s'agit là d'une *obligation de service* auquel nul enseignant des trois disciplines, économie, français et éducation socio-culturelle concernées, ne saurait se soustraire.
- L'épreuve étant pluridisciplinaire, son élaboration doit être pluridisciplinaire.
- Les propositions doivent s'appuyer exclusivement sur les deux thèmes culturels et socio-économiques au programme.
- La longueur des textes, notamment du document principal d'environ mille mots est un élément à prendre en compte ; il serait utile que le nombre de mots du texte support de la première partie soit indiqué.

Vingt heures sont allouées à la **pluridisciplinarité entre les modules D22 et D31**. Les recommandations pédagogiques signalent quelques pistes de travail en rapprochant des objectifs des deux modules. La publication de cette épreuve blanche souligne que la préparation de l'épreuve 1 est un domaine d'élection pour ce travail pluridisciplinaire.
Dans cette perspective, les enseignants pourraient notamment :
- la corriger en commun et l'exploiter avec leurs étudiants,
- faire distinguer, dans les réponses aux questions, ce qui est de l'ordre de la restitution de connaissances et ce qui relève de la mise en oeuvre d'un raisonnement,
- proposer des activités d'argumentation dans le domaine culturel comme dans le domaine socio-économique,
- faire explorer, au delà de tel ou tel article, le champ de la presse,
- faire rechercher des liaisons, des interactions, des correspondances entre les domaines culturel et socio-économique,
- faire émerger des convergences et élaborer des synthèses entre des éléments disparates au premier abord,
- faire rechercher par les étudiants des éléments pour la constitution de sujets d'épreuve.

Cette liste est indicative.

EXEMPLE DE SUJET POUR L'EPREUVE N°1 DU BTSA

D'EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE

Première partie (barème : 7 points)

La première partie a trait au document principal. Vous répondrez, de façon précise et complète aux trois questions ci-dessous sous la forme d'un texte rédigé dont la longueur attendue est indiquée pour chacune d'elles.

1) Les " dragons asiatiques " : quelles caractéristiques ont-ils en commun ? (2 points)
Réponse en une dizaine de lignes.

2) " Le développement durable exige la maîtrise des technologies de pointe " : expliquez cette proposition. (2 points)
Réponse en une douzaine de lignes.

3) " Le développement économique permet la démocratisation qui, à son tour, favorise la poursuite de la croissance ". Expliquez cette proposition. (3 points)
Réponse en une quinzaine de lignes.

Deuxième partie (barème : 13 points)

Le journal de votre établissement prépare un numéro spécial sur les pays en développement (P.E.D.). Vous êtes chargé de rédiger un article de trois pages manuscrites, dans lequel vous prendrez position sur le thème : " Le développement, une chance pour les Droits de l'Homme ? "
Pour illustrer votre argumentation, vous pourrez utiliser les documents joints en annexe.

DOCUMENT PRINCIPAL

L'économie d'abord (Jean PIEL)
in Croissance n° 383, mai 1995

DOCUMENTS ANNEXES

1) Les étapes de la constitution des Droits de l'Homme
in Sciences Humaines n°46, janvier 1995

2) Droits de l'Homme et différences culturelles (Amartya SEN, prix Nobel d'économie 1998)
in Démocratie, Editions du Rocher, 1998

3) Les Droits de l'Homme contestés
in Sciences Humaines n°46, janvier 1995

4) Civisme et corruption (Diego GAMBETTA)
in Démocratie, Editions du Rocher, 1998

DOCUMENT PRINCIPAL

L'économie d'abord

Les dragons asiatiques privilégient le développement à la démocratie. Une idée qui paradoxalement ne choque pas toujours les opposants.

POUR DES GENS AUSSI PAUVRES QUE LES CO-réens, l'économie doit précéder la politique. Renforcer la démocratie n'a aucun sens. » Cette phrase restée célèbre du général Park Chung-Hee résume bien la conception de la liberté politique souvent défendue dans les « dragons asiatiques ». Pour celui qui dirigea d'une main de fer la Corée du Sud de 1961 à 1979, mais qui est aussi l'architecte du développement économique du pays, la démocratie est un luxe qu'on ne peut s'offrir qu'une fois atteint un certain niveau de richesse. En effet, Séoul s'est lancée sur la voie de la démocratisation en 1987 et a élu pour la première fois un civil chef de l'Etat en 1992, alors qu'avec 101 milliards de dollars d'exportations et un PNB/tête de plus de 8 000 dollars, le pays est considéré comme la 12e puissance commerciale mondiale. La situation est la même à Taïwan où la loi martiale – en vigueur depuis 1949 – a été levée en 1987 lorsque le pays a été assez riche pour stabiliser la société et ne plus trembler devant les menaces de la Chine communiste. Le multipartisme a été introduit en 1989 et les premières élections législatives démocratiques ont eu lieu en 1993. L'actuel maire de Taipei, Chen Shui-Bian, est un ancien dissident.

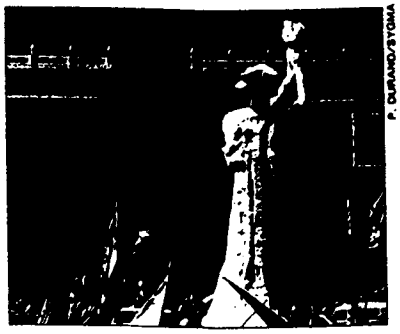
L'économie avant la démocratie. Même l'opposition partage cette idée. Ainsi Kim Dae-Jung, le leader de l'opposition aux régimes militaires sud-coréens et qui a passé de nombreuses années en prison, estime lui aussi que « dans la première phase de développement intensif, un régime autoritaire est nécessaire pour réussir le décollage économique. » Le contre-exemple vient de Singapour dont le succès économique n'a pas modéré les dirigeants. Le Premier ministre, Goh Chok Tong, poursuit sans faille la politique du « père » de la cité-Etat, Lee Kuan Yew. En substance, la démocratie – idée occidentale décadente – ne peut mener Singapour qu'à la ruine. Mais le but est avant tout de maintenir le régime en place. Car la démocratisation n'a jamais menacé le développement économique de la Corée ou de Taïwan. Au contraire, Séoul a enregistré en 1994 un taux de croissance de 8,4 %, le plus fort depuis six ans. A l'opposé, la dictature de Ferdinand Marcos n'a jamais permis aux Philippines de s'installer dans un développement durable.

Non seulement le développement économique autorise la démocratie, mais elle l'impose aussi. En effet, l'apparition d'une forte classe moyenne est un facteur de stabilité politique. Elle réclame plus de libertés, elle réclame la démocratie. Au demeurant, selon Kim Dae-Jung : « Un développement durable suppose la maîtrise de technologies de pointe ; il faut donc savoir être inventif. Or, il n'y a pas de créativité sans liberté. » C'est la définition d'un nouveau cercle vertueux : le développement économique permet la démocratisation qui, à son tour, favorise la poursuite de la croissance. Pour Liu Yi Chou, professeur de sciences politiques à l'université Chenbchi de Taipei : « A la différence de la Corée où le développement a reposé sur quelques grands groupes industriels facilement contrôlables par l'Etat, Taïwan doit son succès aux PME. Les chefs d'entreprises ne pouvaient que réclamer plus de libertés pour la conduite de leurs affaires. Et de la liberté dans les affaires à la liberté politique, il n'y a qu'un pas vite franchi. »

Certes, la démocratisation connaît encore des ratés à l'allumage parmi les dragons asiatiques. Ainsi, sans parler de Singapour où il est interdit de mâcher du chewing-gum, on compte près de 500 prisonniers politiques en Corée du Sud et la corruption fausse souvent le résultat des élections à Taïwan. Mais surtout, les menaces extérieures – Corée du Nord et Chine populaire – limitent l'éventail politique autorisé : dans les deux pays, le parti communiste est interdit, de même que toute formation jugée trop « à gauche ». La différence entre la majorité et l'opposition est affaire de nuance. On vote pour celui qui semble le plus compétent et non en fonction de l'idéologie. C'est l'une des différences principales entre les conceptions occidentales et asiatiques de la démocratie.

Les modèles de démocratie occidentaux et orientaux sont-ils conciliables ? La question fait voir rouge à Kim Dae-Jung : « Pourquoi s'imaginer qu'il existe un modèle de démocratie occidentale supérieur ? Mais il y a proportionnellement plus de démocraties en Asie qu'en Afrique ou en Amérique latine. Et les pays occidentaux savent bien fermer les yeux sur les droits de l'homme lorsque leurs intérêts commerciaux sont en jeu. Le modèle occidental, limité aux seules libertés politiques est trop étroit. La démocratie doit se retrouver dans le commerce, dans les relations internationales aussi. Aucun pays ne doit profiter de sa puissance pour dicter sa conduite à un autre. L'écologie est aussi l'un des prochains défis pour la démocratie car vivre dans un endroit non pollué deviendra de plus en plus un privilège. » Le champion de la démocratie en Asie ne veut donc pas recevoir de leçons ; il serait plutôt prêt à en donner.

De notre correspondant en Asie du Nord-Est
JEAN PIEL


P. DURAND/SYGMA

Et pendant ce temps-là, *Place Tienanmen... Loin de l'essor des dragons asiatiques, des étudiants chinois osent rêver de liberté. Nous sommes en juin 1989.*

DOCUMENT 1

Les étapes de la constitution des Droits de l'homme

Le christianisme d'abord, la tradition philosophique occidentale et la lutte politique – particulièrement en Angleterre – ensuite, ont progressivement mis en avant les droits de la personne, contre le pouvoir politique. Cette conception politique des droits de l'homme a culminé avec la déclaration française de 1789. Les préceptes de la déclaration française se sont étendus à la planète à travers les luttes d'émancipation nationales.

le XX^e^ siècle est celui de l'extension de la notion de droits de l'homme, au-delà de l'exercice des droits politiques. Les droits économiques (travail et niveau de vie) et les droits sociaux (éducation, santé) ont été intégrés après la Seconde Guerre mondiale. Ces droits de l'homme sont devenus un enjeu des relations internationales depuis la guerre de 1914-1918.

LES ORIGINES

XVIII^e^ siècle : la philosophie du droit naturel. La notion de droits de l'homme s'est développée en Europe après la réforme protestante. Au XVIII^e^ siècle, jusqu'à la révolution française, les philosophes de « l'école du droit naturel » (Grotius, Hobbes, Kant, Locke, Spinoza, Rousseau) ont réussi a laïciser le rapport entre le pouvoir et les personnes en excluant Dieu. Ils ont ainsi fourni les fondements philosophiques de droits de l'homme.

La **tradition anglaise** de protection des droits de l'individu contre l'arbitraire royal a abouti à :

- *L'habeas corpus* en 1679 (interdiction de détention arbitraire et présomption d'innocence);
- Le *bill of rights* (déclaration des droits) de 1689 : liberté politique et liberté des personnes.

RÉVOLUTION AMÉRICAINE, RÉVOLUTION FRANÇAISE

La déclaration américaine des droits. Issue de la tradition anglaise, la déclaration d'indépendance américaine proclamait : *« tous les hommes sont créés égaux. Ils sont doués par le créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »*

La déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789.
Elle se plaçait dans une perspective universelle. Chacun connaît l'article 1 : *« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »* et se souviendra de l'article 2 : *« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »*

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DE L'ONU DE 1948.

Un approfondissement des droits civils et politiques. La déclaration universelle des Droits de l'homme, proclamée en 1948, inspirée de la déclaration française de 1789, précise les droits politiques et la protection des personnes. Les premiers articles indiquent le droit à la vie, à la liberté, à la sûreté. L'esclavage et la torture sont banis. L'égalité devant la loi est proclamée, tout comme l'interdiction d'arrestation arbitraire, la déportation. Le respect de la vie privée, la liberté de circulation et d'émigration y sont inscrits. Ils répondent visiblement à la barbarie nazie, et à la situation de restriction des libertés personnelles dans les pays communistes ou les dictatures militaires.

La définition des droits économiques et sociaux. La déclaration formule des exigences sociales, économiques. L'article 22 indique : *« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction de droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort international et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »* Il s'en suit une série de droits précis : droit au travail, à un salaire décent permettant de faire vivre sa famille, l'interdiction de discrimination et l'égalité du salaire pour un travail identique, droit de fonder des syndicats, droit au repos et aux congés payés. L'article 25 précise le droit à une protection en cas de chômage, de maladie...

Tous ces droits sociaux et économiques sont le fruit de l'évolution des conceptions de l'époque, en particulier de la force du mouvement socialiste dans le monde.

L.H.

SCIENCES HUMAINES N° 46 · JANVIER 1995

Extrait de Droits de l'Homme et différences culturelles, par Amartya SEN*, in Démocratie, du Rocher, 1998

* Prix Nobel de l'économie 1998

DOCUMENT 2

Une tendance en Europe et en Amérique pose parfois implicitement que c'est en Occident – et en Occident seulement – que les droits de l'homme ont été valorisés depuis les temps anciens. Cette caractéristique prétendument unique de la civilisation occidentale aurait été un concept étranger dans le reste du monde. En insistant sur les spécificités régionales et culturelles, ces théories occidentales sur l'origine des droits de l'homme tendent à mettre en cause l'existence de droits universels de l'homme dans les sociétés non occidentales. En soutenant que la valeur attachée à la liberté personnelle, à la tolérance et aux droits civils, est une contribution propre à la civilisation occidentale, les partisans occidentaux de ces droits donnent souvent du grain à moudre aux critiques non occidentaux des droits de l'homme, puisque le soutien d'une idée prétendument « étrangère » peut être considéré comme une manifestation de l'impérialisme culturel imposé par l'Occident. [...]

1 = donnent des arguments

Le concept de droits universels de l'homme au sens large des Lumières, de droits *de tout être humain* est en fait une idée relativement nouvelle, difficile à trouver dans l'Occident aussi bien que dans l'Orient ancien. [...]

Confucius[2] n'est pas le seul philosophe en Asie, ni même en Chine. Les traditions intellectuelles sont très variées en Asie et beaucoup d'écrivains ont mis en relief l'importance de la liberté et de la tolérance, certains sont allés jusqu'à y voir la définition même de l'être humain. Le langage de la liberté est très important, par exemple dans le bouddhisme qui naquit et se développa en premier lieu en Inde pour s'étendre ensuite au Sud-Est asiatique et à l'Est de l'Asie : Chine, Japon, Corée, Thaïlande et Birmanie. Cette approche contraste réellement avec l'idée centrale de Confucius : la discipline. [...]

2 Q. doc. 3

Je n'essaie, en aucune façon, de renverser la revendication de « spécialité » de l'Occident en soutenant que les cultures asiatiques ont davantage d'arguments pour revendiquer la priorité du concept des droits de l'homme. Je défends plutôt l'idée que les cultures asiatiques développent tout autant que les traditions occidentales une grande variété de positions. Aussi bien en Asie qu'en Occident, certains ont valorisé l'ordre et la discipline, alors que d'autres se sont centrés sur la liberté et la tolérance.

Deux propositions se dégagent. D'abord, admettre que l'idée des droits de l'homme en tant que droits de tout être humain, avec une portée universelle absolue et une argumentation bien développée, est récente. Dans sa forme précise, ce n'est une idée ancienne ni en Occident, ni ailleurs. Ensuite, dans les traditions et pensées anciennes, on trouve des éléments (comme la valorisation de la tolérance et de la liberté) qui sont très proches et tout à fait en cohérence avec la notion moderne des droits de l'homme. On peut les trouver dans les écrits de certains penseurs asiatiques comme dans ceux d'auteurs occidentaux. Ainsi, peut-on affirmer qu'il n'y a pas de dichotomie culturelle globale, qu'elle soit revendiquée par les croyants en la « spécialité » de l'Occident, ou par les partisans de l'autoritarisme asiatique.

DOCUMENT 3

LES DROITS DE L'HOMME CONTESTÉS

On constate cependant que les valeurs des droits de l'homme sont contestées. Elles le sont le plus souvent en raison de leur forte empreinte occidentale incarnée dans la primauté du droit des individus, ainsi que la conception démocratique et pluraliste de la liberté. La république iranienne, par exemple, condamne explicitement les droits de l'homme.

L'un de ses représentants officiels déclarait devant l'ONU, il y a dix ans « *La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui illustre une conception laïque de la tradition judéo-chrétienne, ne peut être appliquée par les musulmans et ne correspond nullement au système de valeurs reconnu par la république islamique d'Iran; cette dernière ne peut hésiter à en violer les dispositions, puisqu'il lui faut choisir entre violer la loi divine ou les conventions laïques.* » Notons que la position iranienne n'est pas partagée par tous les musulmans, loin s'en faut. Ainsi d'autres courants que les islamistes radicaux estiment au contraire l'absolue compatibilité entre droits de l'homme et Islam.

Les droits de l'homme sont par ailleurs partiellement étrangers à certaines cultures. Le principal exemple est la Chine dont la civilisation atteste que l'individu et sa liberté ne constituent pas forcément l'étalon absolu du fonctionnement social. « *...Fidélité aux parents, au pays, au maître, au conjoint. Une fois dépassé les simples interdits, dits naturels, comme ne pas tuer ou ne pas voler, la fidélité a été élevée au rang de qualité culturelle par excellence parce qu'elle est le ciment de la civilisation, le garant de sa pérennité* ». L'ordre social chinois a toujours fait peu de cas des droits de l'individu. Actuellement encore, après plus d'un siècle de troubles politiques et de pénétration des idées occidentales, les valeurs chinoises restent spécifiques. Dans les années 1970 « *les jeunes mariés trouvaient naturels d'être envoyés travailler dans des régions différentes pour aider à construire le socialisme. Confucius avait-il enfin gagné? L'individu faisait passer l'intérêt général avant son intérêt personnel; le gouvernement allait pouvoir régner par la vertu.* »

On pourrait ajouter la situation de l'Afrique, de l'Inde pour souligner que « *d'autres sociétés ont mis au point d'autres mécanismes de protection, différents des nôtres et qui n'ont pour autant rien d'infamant.* » .

in Sciences Humaines, janvier 95

Examinons ce tableau comparatif sur la PERCEPTION de la corruption dans 54 pays. Elaboré à partir d'une série de sondages, il vise à travers les termes de ceux qui le conçoivent à "établir le niveau auquel la corruption, perçue par les personnes travaillant pour des compagnies multinationales et des institutions, est reconnue comme ayant un impact sur la vie commerciale". Bien que cette initiative puisse rendre compte des réputations plutôt que des faits, les résultats sont néanmoins intéressants.

DOCUMENT 4

tiré de Civisme et corruption, par Diego Gambetta

Comparaison des indices de corruption en 1996

0 = corruption élevée, 10 = corruption faible

Rang	Pays	Indice-96
1	Nouvelle-Zélande	9,43
2	Danemark	9,33
3	Suède	9,08
4	Finlande	9,05
5	Canada	8,96
6	Norvège	8,87
7	Singapour	8,80
8	Suisse	8,76
9	Pays-Bas	8,71
10	Australie	8,60
11	Irlande	8,45
12	Royaume-Uni	8,44
13	Allemagne	8,27
14	Israël	7,71
15	États-Unis	7,66
16	Autriche	7,59
17	Japon	7,05
18	Hong Kong	7,01
19	France	6,96
20	Belgique	6,84
21	Chili	6,80
22	Portugal	6,53
23	Afrique du Sud	5,68
24	Pologne	5,57
25	République tchèque	5,37
26	Malaisie	5,32
27	Corée du Sud	5,02
28	Grèce	5,01
29	Taiwan	4,98
30	Jordanie	4,89
31	Hongrie	4,86
32	Espagne	4,31
33	Turquie	3,54
34	Italie	3,42
35	Argentine	3,41
36	Bolivie	3,40
37	Thaïlande	3,33
38	Mexique	3,30
39	Équateur	3,19
40	Brésil	2,96
41	Égypte	2,84
42	Colombie	2,73
43	Ouganda	2,71
44	Philippines	2,69
45	Indonésie	2,65
46	Inde	2,63
47	Russie	2,58
48	Venezuela	2,50
49	Cameroun	2,46
50	Chine	2,43
51	Bangladesh	2,29
52	Kenya	2,21
53	Pakistan	1,00
54	Nigeria	0,69

in Démocratie, des Rodes 98

INDICATIONS DE CORRECTION

Première partie

La première question est fondée sur une restitution de connaissances. Les deux questions suivantes vérifient la compréhension du texte par la construction d'un raisonnement.

1) Les " dragons asiatiques " : quelles caractéristiques ont-ils en commun ? (2 points)

** Le candidat qui apportera des connaissances tirées de l'actualité sur la situation* nouvelle *des dragons ne sera ni pénalisé ni avantagé.*
** Les 2 points seront attribués au candidat qui aura cité au moins 4 de ces caractéristiques :*

- situation géographique : zone asiatique
- stratégie de développement des exportations
- exportations reposant principalement sur des produits manufacturés
- fort taux d'ouverture de l'économie
- forte croissance économique dans les vingt dernières années
- Etat interventionniste dans la sphère économique
- (ces caractéristiques sont celles des N.P.I.)

2) " Le développement durable exige la maîtrise des technologies de pointe " : expliquez cette proposition. (2 points)

La présence de tous les éléments est nécessaire. On valorisera les réponses qui mettent en évidence les effets *de la maîtrise des technologies de pointe.*

La maîtrise des technologies de pointe permet

- de s'affranchir de la tutelle des pays développés (et de leurs transferts de technologie et de leurs investissements) ;
- de jouer à armes égales avec les pays développés sur les marchés les plus prometteurs... et de dégager beaucoup de valeur ajoutée ;
- d'échapper à la concurrence des pays qui ne maîtrisent pas les technologies de pointe
- de faire bénéficier l'ensemble de l'économie interne des avancées de la recherche (diffusion des technologies aux autres secteurs productifs).

Tous ces éléments sont garants d'un développement à long terme, synonyme ici de durable.

3) " Le développement économique permet la démocratisation qui, à son tour, favorise la poursuite de la croissance ". Expliquez cette proposition. (3 points)

** La question implique que l'on précise la notion de développement économique.*
** On valorisera les réponses qui mettent en évidence l'enchaînement des phénomènes.*

Le développement économique se traduit par une augmentation

- des capacités productives ;
- des investissements publics (infrastructures / éducation-formation...) ;
- des investissements privés ;
- des revenus par habitant ;
- de la consommation interne...

Ces éléments, et en particulier l'élévation des niveaux de formation et de revenu rendent une plus large partie de la population plus soucieuse de ses responsabilités, de sa place et de son avenir. La classe moyenne prend de l'ampleur et défend des aspirations à la démocratie, garante de cohésion politique et sociale, elle-même garante de la poursuite de la croissance économique (poursuite des efforts d'investissement, de la progression de la demande intérieure...)

Deuxième partie

Le journal de votre établissement prépare un numéro spécial sur les pays en développement (P.E.D.). Vous êtes chargé de rédiger un article de trois pages manuscrites, dans lequel vous prendrez position sur le thème : " Le développement, une chance pour les Droits de l'Homme ? "
Pour illustrer votre argumentation, vous pourrez utiliser les documents joints en annexe.

** La rédaction d'un article implique au minimum la présence d'un titre.*
On ne pénalisera donc pas, mais on valorisera la présence
- d'un ou de plusieurs sous-titres,
- d'un chapô,
- d'une accroche et d'une chute, formes journalistiques de l'introduction et de la conclusion.
** L'attente de trois pages* manuscrites *exclut que l'on sanctionne une non-présentation en colonnes ; cette exigence doit être neutralisée.*
** Tout article de presse est signé, mais les copies sont anomymes... On ne prendra donc pas en compte la présence d'une signature*
** On ne saurait non plus pénaliser l'absence d'informations extraites des documents annexes qui sont d'abord une aide à la contextualisation ; leur utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.*
** Ce qui est évalué, c'est la capacité à argumenter et en aucun cas l'orientation argumentative. La nature de la composition variera évidemment en fonction de l'approbation ou non par le candidat de l'assertion proposée.*

On trouvera dans le tableau ci-dessous quelques-uns des arguments que les candidats pourraient mobiliser à l'appui de leur thèse :

Le développement est une chance	Le développement n'est pas une chance
* seul un certain niveau de revenu autorise l'exercice des droits politiques * émergence d'une classe moyenne : demande de stabilité, de liberté, de consommation et d'éducation - ce qui accroît le développement ("cercle vertueux") * la pauvreté facilite la corruption (ce qui est antidémocratique : inégalité, opacité) * valeur universelle des Droits de l'Homme	* regard historique : la Révolution Industrielle s'est faite au mépris des Droits de l'Homme - arrachés par la grève ou l'insurrection, ou promus par les penseurs libéraux...) * confiscation des produits du développement au profit d'une oligarchie (sous divers prétextes : "phase transitoire", "racines" locales incompatibles...) * résistance de toute société à des valeurs perçues comme occidentales

On lira ci-après *un exemple* d'article entièrement rédigé dont la longueur manuscrite correspond aux trois pages demandées.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *LA* CHANCE DES DROITS DE L'HOMME

Il ne sait pas lire et n'a jamais voté. Si un jour on lui demande de voter, il suivra les conseils du chef de village. Son seul souci est de nourrir sa famille ; il travaille 14 heures par jour dans un atelier bruyant et sombre ; il a profité de la place d'un employé renvoyé pour avoir demandé l'installation d'ampoules plus puissantes et il a dû accepter que sa plus jeune fille soit employée au service de la femme de son patron...
Effectivement, il semble logique de penser un peu spontanément que le développement économique des pays les plus pauvres de la planète ne peut que favoriser l'éclosion et l'installation des droits de l'homme. Il convient de remarquer que cela paraît, au moins dans un premier temps, vrai et pour les droits civils et politiques et pour les droits économiques et sociaux.

Développement et droits politiques

« Un pauvre n'a pas sa dignité. Il faut être instruit pour être député du pays. Il faut être riche pour faire sa campagne ». Cette réflexion ordinaire couramment entendue dans les pays en voie de développement résume brutalement cette dure réalité. Une société démocratique ne peut exister durablement qu'à certaines conditions économiques. Un certain niveau économique est nécessaire pour le développement d'une démocratie. Comment s'informer normalement sans avoir pu se payer des études permettant pour le moins de lire et d'écrire ? Comment l'opinion publique va-t-elle pouvoir se former si des pans entiers de la population sont incapables de faire connaître leur point de vue par la mise en place de journaux, de chaînes de radio ou de télévision, outils nécessaires à la diffusion d'idées ? Comment les moindres droits accordés théoriquement par la Constitution du pays vont-ils pouvoir être défendus, si l'absence de revenus empêche le recours à l'autorité judiciaire ? Comment, faute d'argent, monter, mettre en place la moindre organisation syndicale, voire simplement culturelle et éducative, si un minimum d'engagements financiers n'est pas possible ?
Inversement, il convient de remarquer combien un régime autoritaire peut facilement perdurer sur une masse pauvre et ignorante. Le pouvoir financier donne et soutient le pouvoir politique. Un peu de propagande appuyée par une solide police permet tous les abus contre les droits de l'homme. Et ce n'est que bien rarement que les tortionnaires sont rattrapés par leur passé.

Et les droits sociaux ?

« Pourquoi ne vous faites-vous pas soigner ? Je suis trop pauvre pour payer le docteur ». Les droits économiques et sociaux, encore plus que les droits politiques, semblent naturellement liés au développement économique. En situation de crise économique, aucun pays riche ou pauvre n'est capable de faire respecter le droit au travail. A fortiori, dans un pays pauvre, les droits à la santé ne peuvent être respectés. Dans un système mondial, globalement dominé par la loi du profit, il est totalement utopique d'imaginer pouvoir éradiquer, ne serait-ce que la rougeole, sans un minimum de développement économique local.
Et ce n'est pas le recours à l'aide extérieure qui va résoudre le problème : elle reste aléatoire et liée aux vicissitudes politiques, elle entretient des relations de dépendance peu compatibles avec une responsabilisation des peuples. Loin de voir dans le sous-développement un cercle vicieux où les caractéristiques sociales, économiques et politiques se neutralisent et s'autoentretiennent, il faut affirmer le rôle moteur du décollage économique, qui dégage des profits qui trouvent à s'investir dans des secteurs a priori non rentables : santé, formation, éducation, communication...

La déclaration universelle de 1948 a le mérite d'exister. Elle est certainement plus que le produit d'une idéologie occidentale. Elle reste encore malheureusement un doux rêve tant qu'un minimum de développement économique n'aura pas été instauré sur l'ensemble de la planète. Et si nous faisions de cette exigence de développement la priorité absolue de l'ouverture du troisième millénaire ?